

Schœlcher, le 30 novembre 2021,

RECTORAT

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique adjointe
Des services de l'Éducation nationale

Corinne GAU

Courriel : ce.ia97@ac-martinique.fr

Dossier suivi par :

1^{er} degré

Geneviève LUPON
IEN Chargée de la mission pôle langues vivantes 1^{er}
degré
Tél : 0596599959
Mel : ce.9720511y@ac-martinique.fr

2nd degré

Catherine PIETRUS
IA IPR Lettres Chargée de la LVR
Tél : 0596522728
ce.ipr@ac-martinique.fr

Circulaire n°2021-07-IA du 08 novembre 2021 de la mission Pôle langues vivantes 1^{er} et 2nd degrés,
relative à la semaine académique du créole 2021-2022

Public concerné : Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional, Inspecteurs de l'Éducation nationale,
Directeurs d'école, Enseignants.

La présente circulaire informe le public mentionné du calendrier et des modalités de mise en œuvre de la semaine
académique du créole.

Objet : Première édition de la semaine académique du créole 2021-2022.

Référencement : site académique, rubrique « c'est l'officiel ».

Le Recteur de la Région académique de Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

- BO n° 15 du 13 avril 2017, **Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales.**
- BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015, **Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4).**
- BO spécial n° 2 du 26 mars 2015, Programme d'enseignement de l'école maternelle.
- **Convention Etat-Région Martinique du 21 février 2011** : formalisation de la volonté ministérielle de développer l'enseignement du créole dans l'Académie et engagement la Région à soutenir l'action éducative développée par le Rectorat.
- **BO n° 32 du 8 septembre 2011**, Programmes nationaux pour l'enseignement des créoles : « l'enseignement de la langue vivante régionale créole a pour objectif de développer les compétences de maîtrise du langage (écouter, parler, lire et écrire). D'autre part, il développe des contenus culturels liés au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue ».

- **Circulaire académique du 24 juin 2010** : « *L'enseignement du créole à l'école primaire, non obligatoire est inscrit au projet d'école et présenté aux familles. Il est dispensé de la maternelle au CM2, à raison de 54 heures annuelles, soit 1h à 1h30 par semaine, dont une heure prise sur le français et trente minutes sur toute autre discipline à l'appréciation de l'enseignant.*
- **BO Hors-série n° 9 du 27 septembre 2007 annexe 1** : « *L'enseignement du créole, Langue vivante Régionale, est envisagé comme celle d'une Langue Vivante Etrangère, et de ce fait s'appuie sur le cadre A1 de référence des langues européennes.* ».

La Martinique, et par-delà, la Caraïbe, ont une réalité sociale et sociétale, multilingue et multiculturelle qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'enseignement dispensé aux élèves du territoire. C'est pourquoi l'académie, dans son projet de faire réussir tous les élèves, souhaite tenir compte de ce contexte et proposer, à compter de cette année, une semaine dédiée à la langue vivante régionale avec une thématique commune de la maternelle au lycée.

La première « Semaine académique du Créole », se déroulera **du 28 mars au 3 avril 2022**, et sera menée en collaboration avec l'académie de la Guadeloupe où la semaine académique du créole est institutionnalisée depuis plus de 20 ans. L'objectif visé est la **valorisation et l'appropriation du patrimoine et de la Langue** de notre région. Le thème retenu pour les deux années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 est **La chanson populaire créole/ Chanté tout manmay Matinik !** Les perspectives offertes par ce thème sont nombreuses et les thématiques à évoquer sont telles, dans leurs dimensions culturelle, anthropologique, historique, artistique et littéraire du « vivre ensemble », que l'académie souhaite qu'elles soient exploitées avec approfondissement dans les classes.

Pour permettre aux enseignants de disposer d'une bonne appréhension de la thématique choisie et favoriser la mise en place des formations ainsi que la production de ressources, la semaine académique du créole sera biennale. Cette semaine donnera l'opportunité aux acteurs de l'Education et à leurs partenaires de sensibiliser d'une part, les élèves à un pan important de la culture : la chanson populaire -celle qui apaise ou qui agite, celle qui raconte, celle qui rapproche, celle qui dénonce- et de valoriser, d'autre part, la Langue et la culture martiniquaise à travers des actions d'envergure. Seront ainsi mis en exergue la place et le rôle de la chanson dans les sociétés créoles et singulièrement les sociétés martiniquaise et guadeloupéenne.

Les équipes pédagogiques des écoles et établissements sont ainsi invitées à mettre en place avec leurs élèves, les partenaires familles et associations, des actions sur ce thème combinant la Langue, la culture et le vivre ensemble. Il s'agira précisément de développer les connaissances anthropologiques et culturelles des élèves en même temps que leurs compétences linguistiques en visant la perception des différents modes de vie exprimés par les textes de chansons populaires et l'intercompréhension des différentes langues créoles de la Caraïbe.

Les projets interdisciplinaires qu'initieront les enseignants avec leurs élèves, convoqueront tous les domaines qui mettent en avant la chanson populaire créole : l'histoire, la littérature, la culture, les arts (musique, danse, chant, cinéma, gastronomie, peinture, sculpture...).

Quelques exemples des parties des programmes scolaires pouvant être exploités :

- **Programmes de cycle 1, 2 et 3** adossés aux 5 domaines du socle : langages pour penser et communiquer ; méthodes et outils pour apprendre, formation de la personne et du citoyen, représentation du monde et de l'activité humaine, systèmes naturels et techniques.
- **Programme de cycle 4** : langages/ langages artistiques.

- **Programme de seconde** : création et rapport aux arts.
- **Programme cycle terminal** : art et pouvoir.
- **Programme de spécialité cycle terminal** : l'engagement *axe 3* (l'engagement dans les autres arts), l'expression des sentiments : *axe 2* expression des sentiments dans la chanson créole et *axe 3* formes du lyrisme.

Les supports à exploiter sont multiples : chansons, iconographies, sites, ouvrages de référence, films, documentaires... Les différents outils numériques soutiendront les élèves dans leur recherche et leur réflexion, valoriseront les productions réalisées. Les équipes pédagogiques pourront faire appel aux partenaires de l'éducation tels que la CTM, la CACEM, des artistes, des associations, les familles, notamment.

Le programme d'actions inclura :

- Des séquences pédagogiques ;
- Des actions en écoles et établissements (expositions, théâtralisation, conférences, journées portes ouvertes...);
- Des temps forts qui seront relayés auprès du service de communication du rectorat et de la presse afin de donner de la visibilité aux actions des élèves et de leurs professeurs (conférences, tables rondes, panier créole...).

La mission 2nd degré, coordonnée par l'IA-IPR Catherine PIETRUS, et l'équipe du Pôle Langues vivantes 1^{er} degré, coordonnée par mesdames Geneviève LUPON avec la collaboration de l'IA IPR de musique, madame Ghislaine BELLANCE, seront à la disposition des chefs d'établissements et IEN pour accompagner dans la mise en place des actions. Les IA-IPR référents ainsi que les IEN de circonscription collaboreront avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école en tant que de besoin dans la mise en place des actions et participeront à leur visibilité. Les chargés de mission mentionnées ci-dessus sont à la disposition des établissements.

Il est à noter que tous les établissements, qu'ils disposent ou non d'un enseignement créole peuvent participer à cette semaine.

- Pour le premier 1^{er} degré : rene.moutama@ac-martinique.fr
- Pour le second degré : 2nd degré : carine.gendrey@ac-martinique.fr

Les établissements scolaires qui ne disposent pas d'enseignement du créole pourront s'adresser à ces chargés de mission pour la mise en place d'actions. Les professeurs de créole des établissements de secteur, le conseiller pédagogique départemental LVR, l'animateur 1D LVR, le référent culturel d'EPLÉ ainsi que les professeurs documentalistes seront mobilisés.

Des ressources et une fiche-projet viendront compléter la présente circulaire afin de permettre le plein succès de cette semaine académique du créole.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration au regard de l'importance de ce dossier.

Pour le Recteur et par délégation
L'Inspectrice Académique - DAASEN



Corinne GAU